

Gaz, électricité, réseaux de chaleur, digues, réseaux ferrés et tout autre réseau déclaré réglementairement sensible par l'exploitant

- Utiliser une technique douce dans la zone d'incertitude : lance à air, camion aspirateur, outil manuel (pelle, pioche).
- Travailler par passes successives de faible épaisseur.
- Ne pas masquer ou bloquer l'accès aux dispositifs de coupure d'urgence par des engins ou des véhicules en stationnement, des matériels stockés ou des déblais.
- Ne jamais placer un stabilisateur d'engin sur un affleurant.
- Respecter les prescriptions de distance de réseaux multiples.
- En cas d'incident, de griffure ou d'accrochage sans fuite :
  - appliquer la règle des 4A (fiche n° 8) ;
  - informer son responsable, l'exploitant et le responsable de projet.



- Certains réseaux n'ont pas toujours été implantés en respectant les techniques de pose.
- Le grillage n'a pas toujours été obligatoire. En revanche, il doit être reposé sur tout ouvrage découvert.
- Un réseau peut en cacher un autre.
- Des prescriptions complémentaires peuvent être exigées par l'exploitant dans le récépissé DICT ou dans le PV de marquage-piquetage.

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

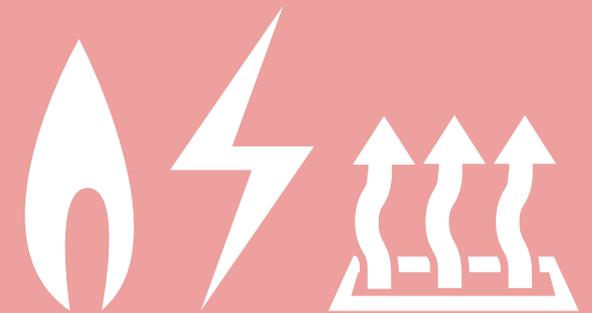
## Les fiches du guide technique

5.

# Réseaux sensibles et risques associés

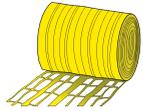
Public visé :

- Opérateurs
- Encadrants
- Concepteurs

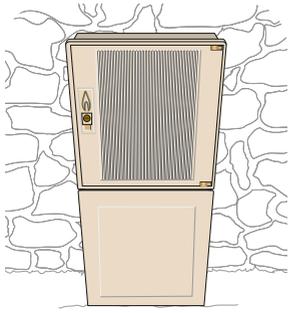


Ces fiches sont créées en référence au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1, 2, 3.  
Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.

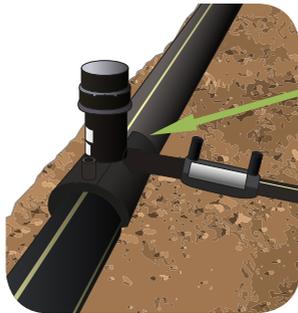
Gaz, électricité, réseaux de chaleur, digues, réseaux ferrés et tout autre réseau déclaré réglementairement sensible par l'exploitant



## Les réseaux de distribution gaz



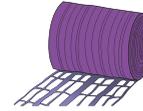
Coffret gaz



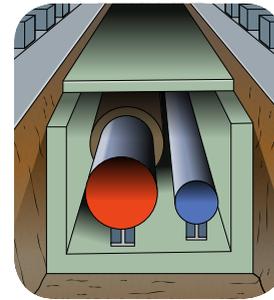
Accessoire prise de branchement



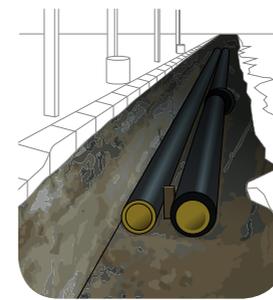
Regard



## Les réseaux de chaleur



Réseau en caniveau



Réseaux en pleine terre

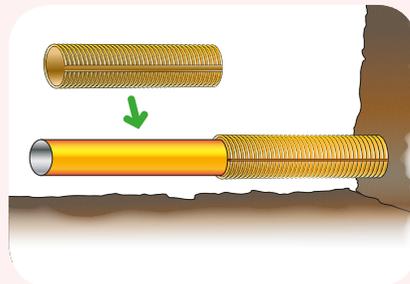
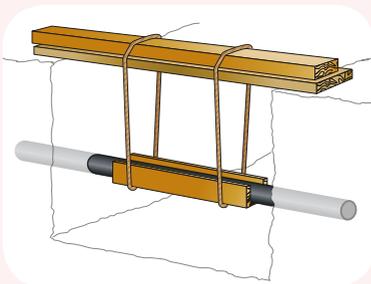


Canalisation réseaux de chaleur

## Prescriptions spécifiques

Pour effectuer un dégagement de canalisation :

- Interdire la présence de sources de chaleur à proximité immédiate d'ouvrage en PE ou en plomb.
- Ne pas détériorer la protection cathodique pour les canalisations acier.
- Soutenir et protéger le réseau de gaz contre toutes agressions extérieures.



## Prescriptions spécifiques

- Interdire formellement à toute personne non autorisée par l'exploitant l'ouverture et l'accès à ces ouvrages, y compris les caniveaux.

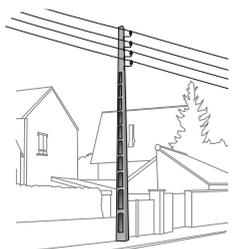
## Autres réseaux sensibles : produits chimiques, réseaux ferrés, digues

- Pour tous les autres réseaux, se référer aux consignes de l'exploitant et au Guide technique.

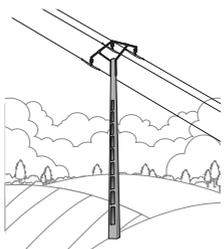
# Réseaux sensibles et risques associés

Gaz, électricité, réseaux de chaleur, digues, réseaux ferrés et tout autre réseau déclaré réglementairement sensible par l'exploitant

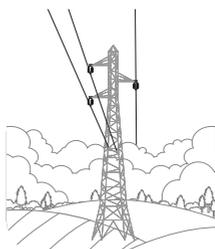
## Les réseaux électriques aériens



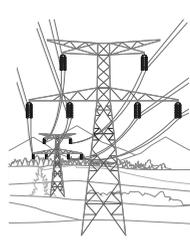
BT 400V



HTA 20000V



HTB 63000V

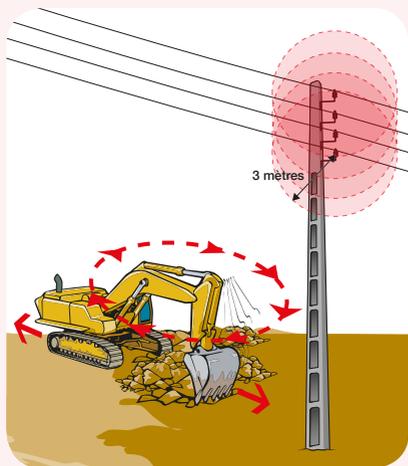


HTB 400000V

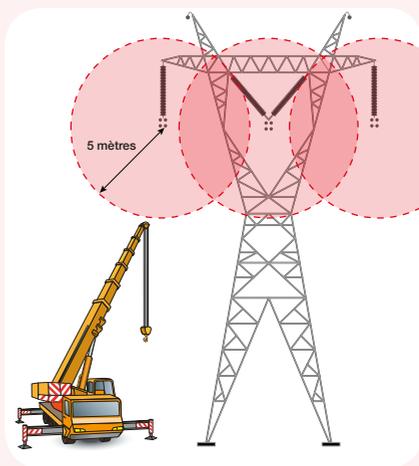
Tout travail est interdit dans la zone des 3 mètres ou 5 mètres sans une mise hors tension préalable.

## Prescriptions spécifiques

- Maintenir les distances de sécurité avec les réseaux nus sous tension.
- Prévoir un surveillant.

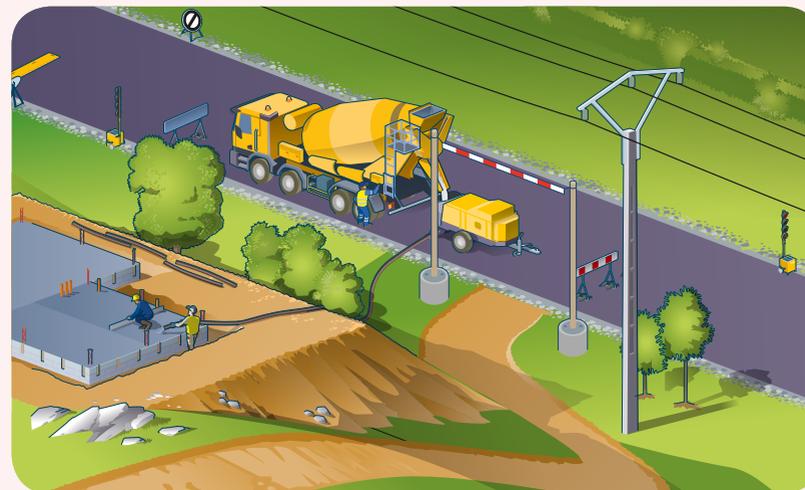


3m en BT et HTA



5m en HTB

- Mettre en place des gabarits pour une circulation sous les lignes en toute sécurité.

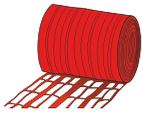


- Mettre en place des obstacles physiques pour éviter d'entrer dans la zone dangereuse.



- Interdire la circulation avec les bennes levées et les engins déployés.
- Limiter la circulation sous les lignes.
- Ne pas stocker de matériaux sous les lignes.

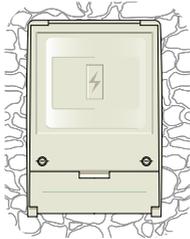
Gaz, électricité, réseaux de chaleur, digues, réseaux ferrés et tout autre réseau déclaré réglementairement sensible par l'exploitant



## Les réseaux électriques souterrains



Candélabre



BT 400V  
Coffret



Feu tricolore

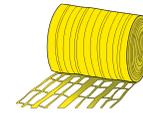
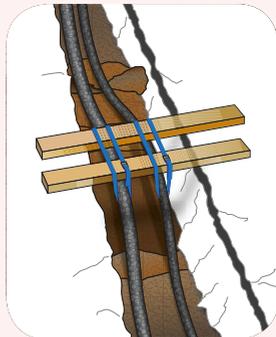


HTB 90 000V  
Borne RTE

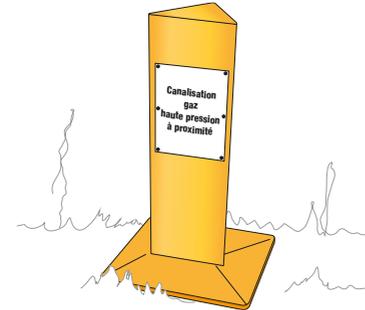
## Prescriptions spécifiques

Pour effectuer un dégagement de câble :

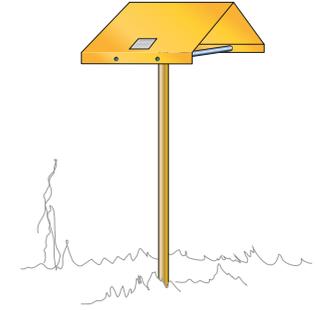
- Examiner visuellement le câble découvert (endommagement ou défaut apparent).
- Soutenir à l'aide de chevrons et de sangles textiles et protéger de toutes agressions extérieures les câbles et accessoires, boîtes ou coffrets.
- Signaler à l'exploitant tout dégât sur les prises de terre existantes et les câbles.
- Considérer tout câble comme étant sous tension.
- Interdire tout déplacement et tout contact avec des câbles.
- Sous réserve d'habilitation, possibilité de riper le câble : bouger légèrement, de manière provisoire la canalisation électrique enterrée qui vient d'être mise à l'air libre, sans chercher à la déplacer de manière durable ni à modifier son positionnement définitif.



## Les réseaux de transport gaz, hydrocarbures



Borne transport



Balise



Plaque

## Prescriptions spécifiques

Appliquer les prescriptions spécifiques au transport gaz.

- Le marquage-piquetage de l'ouvrage de transport gaz est obligatoirement effectué par un représentant de l'exploitant une fois la position présumée de l'ouvrage établie.
- Ne pas détériorer les protections, les accessoires et les installations annexes des canalisations.